

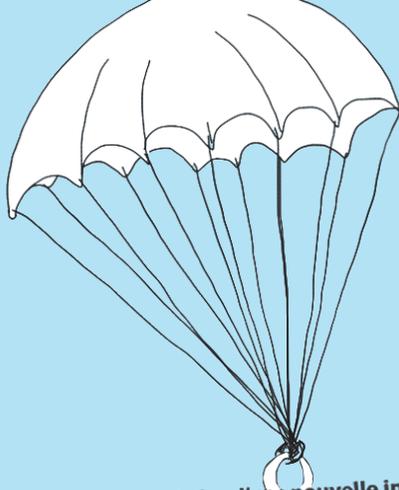


*La participation des usagers  
dans le dispositif RSA  
en Meurthe-et-Moselle*



# Sommaire

Les origines du projet _____	4
La participation des personnes concernées _____	4
Qu'est-ce-qu'une "équipe consultative" RSA ? _____	6
Les spécificités des équipes consultatives en Meurthe-et-Moselle _____	7
Comment choisir parmi les 21 604 allocataires du département ? _____	8
Comment faire pour que tout le monde se comprenne ? _____	10
Les réunions des équipes consultatives _____	11
L'importance de l'égalité de voix entre allocataires et professionnels _____	13
Le "facilitateur de participation" _____	14
La mission d'amélioration de la politique d'insertion départementale _____	15
Propositions et réflexions _____	16
L'impact sur les allocataires du RSA _____	17
Le bilan au sein des équipes _____	18
Et la suite ? _____	20
Quelques chiffres _____	22



**Article L.262-39 du CASF, la création d'une nouvelle instance nommée équipe pluridisciplinaire intégrant des représentants des bénéficiaires du RSA :**

« [...] le président du conseil général constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des agents de l'institution mentionnée à l'article L.531-261 du code du travail dans des conditions précisées par la convention mentionnée à l'article L.262-32 du CASF de représentant du département et des maisons de l'emploi ou, à défaut, des personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et de représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active [...] »



vincen t d

Scène de parachutage  
- article L-262-39 du Code d'Action Social et de la Famille (CASF) -

**1- La loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> Décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Activité (RSA)**

**2- Article L.115-2 du CASF, la participation des publics concernés par les politiques d'insertion :**

« [...] La définition, la conduite et l'évaluation des politiques mentionnées au présent article sont réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des intéressés [...] »

**3 - Article L.262-39 du CASF, la création d'une nouvelle instance nommée équipe pluridisciplinaire intégrant des représentants des bénéficiaires du RSA :**

« [...] le président du conseil général constitue des équipes pluridisciplinaires composées notamment de professionnels de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des agents de l'institution mentionnée à l'article L.531-261 du code du travail dans des conditions précisées par la convention mentionnée à l'article L.262-32 du CASF de représentant du département et des maisons de l'emploi ou, à défaut, des personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et de représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active [...] ».

## Les origines du projet

### Une loi

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion crée des équipes pluridisciplinaires locales, composées de :

- professionnels de l'insertion sociale et professionnelle.
- représentants des allocataires du RSA.

Les équipes sont chargées de donner un avis préalablement aux décisions du président du conseil général lors de réorientations du parcours d'insertion, de réduction ou de suspension de l'allocation.

### Une volonté politique

Engagé depuis longtemps dans les démarches participatives, le conseil général de Meurthe-et-Moselle a souhaité mettre tout en œuvre pour réussir une participation réelle des allocataires du RSA à ces équipes.

Ce document rend compte de l'action menée par le département de Meurthe-et-Moselle pour appliquer la loi de façon à impliquer véritablement les usagers dans la politique d'insertion.

## La participation des personnes concernées

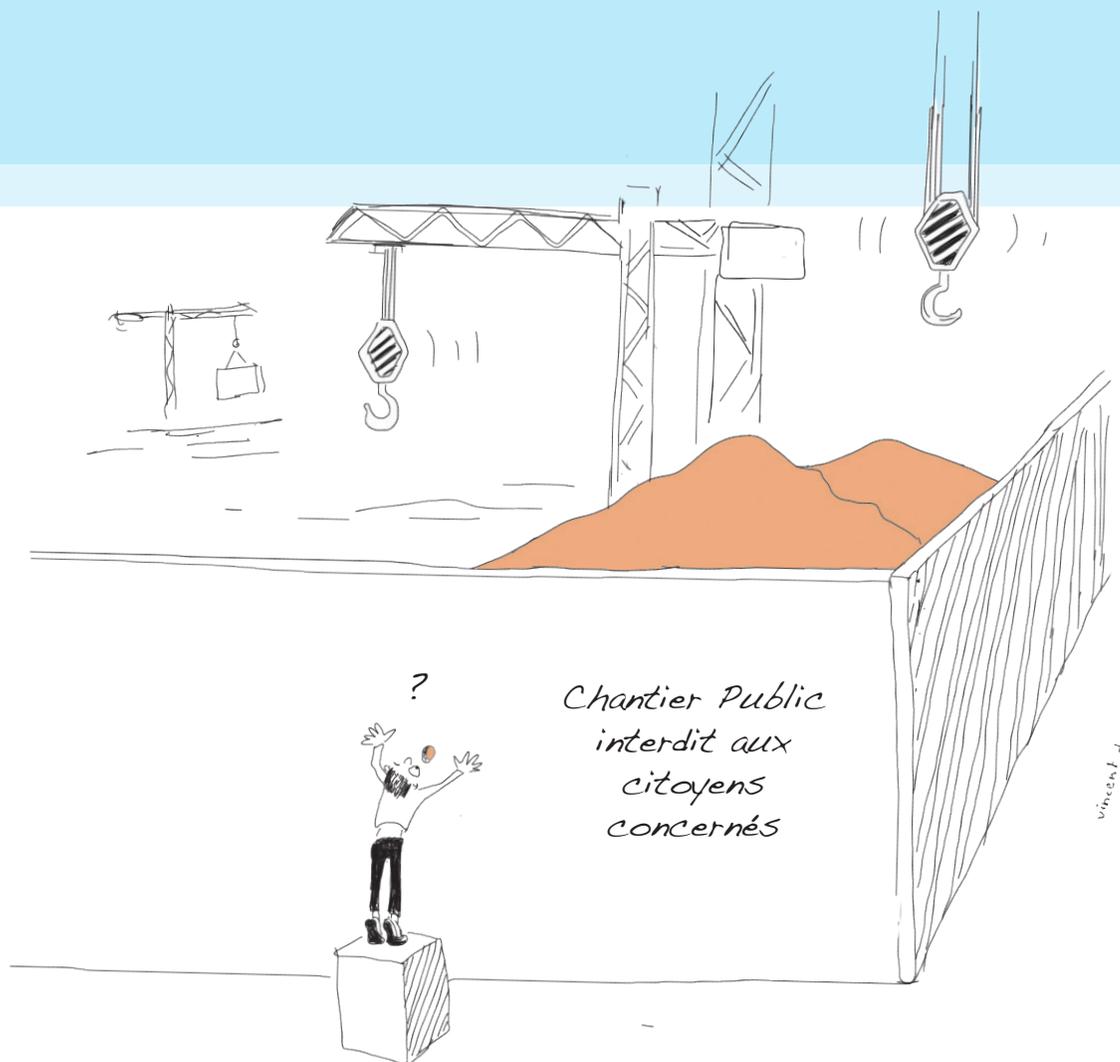
### Un impératif citoyen : faire "avec" plutôt que "pour" les personnes

En France, les dispositifs participatifs se multiplient : conseils de quartier, associations de voisins, réunions publiques, conseils représentants différents secteurs de la société... Pourtant, la plupart des politiques publiques continuent à être pensées et mises en place sans y associer suffisamment les principaux concernés : les destinataires, les citoyens.

### ... y compris les allocataires du RSA !

Même dans la politique d'insertion, souvent, des actions sont mises en place sans interroger avant, pendant ou après les principaux concernés.

Participer permet aux personnes concernées de s'exprimer, d'apporter leur expérience et leur regard afin d'améliorer les politiques publiques.



Qui mieux qu'un allocataire du RSA sait ce que c'est que de vivre avec moins de 500 € par mois ?

## Qu'est-ce-qu'une "équipe consultative" RSA ?

### Une commission mixte...

Le législateur a imposé aux conseils généraux d'assurer «une participation effective des intéressés», et de créer des «équipes pluridisciplinaires intégrant des représentants des bénéficiaires du RSA». Ces équipes sont constituées de professionnels de l'insertion (Pôle emploi, CCAS, mission locale, Maison de l'emploi, conseil général, ...) et d'allocataires du RSA. En Meurthe-et-Moselle, elles sont appelées équipes consultatives.

### ...qui donne son avis

L'équipe consultative a pour mission première de formuler un avis avant que le président du conseil général ou la personne mandatée pour le faire décide de :

- la réorientation d'un allocataire : exemple, une personne accompagnée par un conseiller Pôle emploi qui doit changer pour être accompagnée par un travailleur social du conseil général.
- la réduction ou la suspension de l'allocation du RSA.

Mais le département de Meurthe-et-Moselle n'a pas souhaité cantonner ces équipes dans cette unique mission prévue par la loi, et leur a confié une deuxième mission : celle de travailler sur l'évaluation et l'amélioration de la politique publique d'insertion.



# Les spécificités des équipes consultatives en Meurthe-et-Moselle

## Une composition originale

6 équipes sont en place, couvrant les 6 territoires du département : Briey, Longwy, Terres de Lorraine, Val de Lorraine, Lunévillois et Nancy Couronne.

Chaque équipe est composée de 14 membres.  
7 personnes siègent au cours d'une séance :

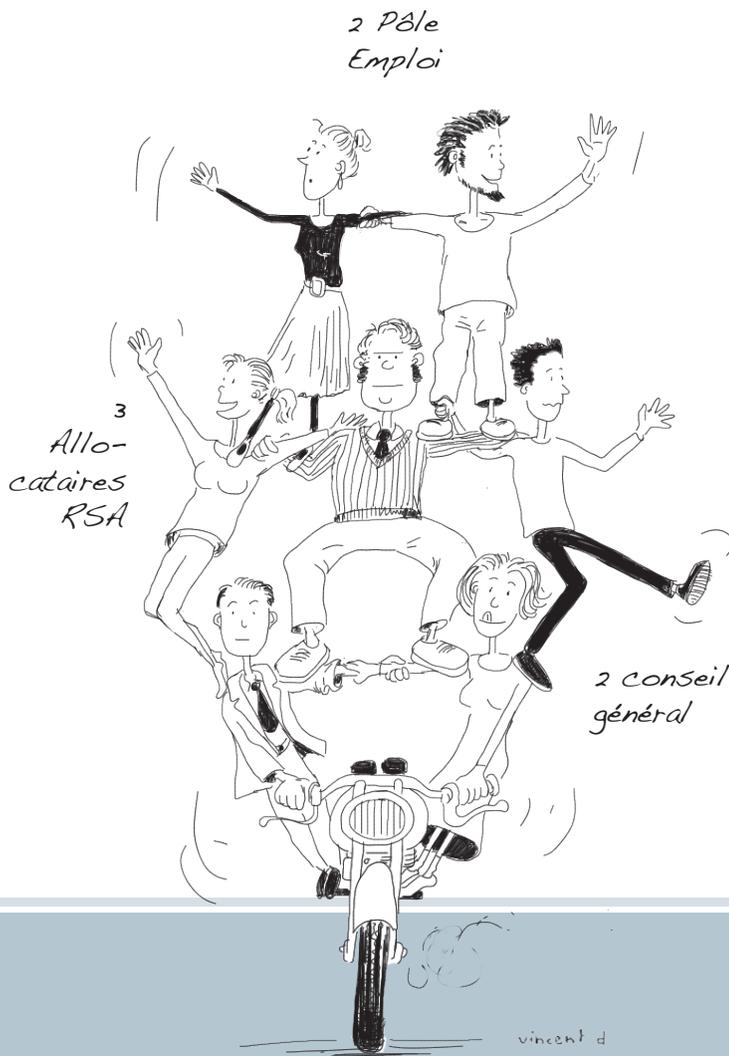
- 2 professionnels représentant le parcours emploi (Pôle emploi),
- 2 professionnels représentant le parcours socioprofessionnel (conseil général, CCAS, ..)
- 3 allocataires du RSA.

Ce nombre réduit renforce la cohésion de l'équipe et facilite les échanges, basés sur le respect de chacun, entre professionnels (techniciens experts) et allocataires (experts d'usage).

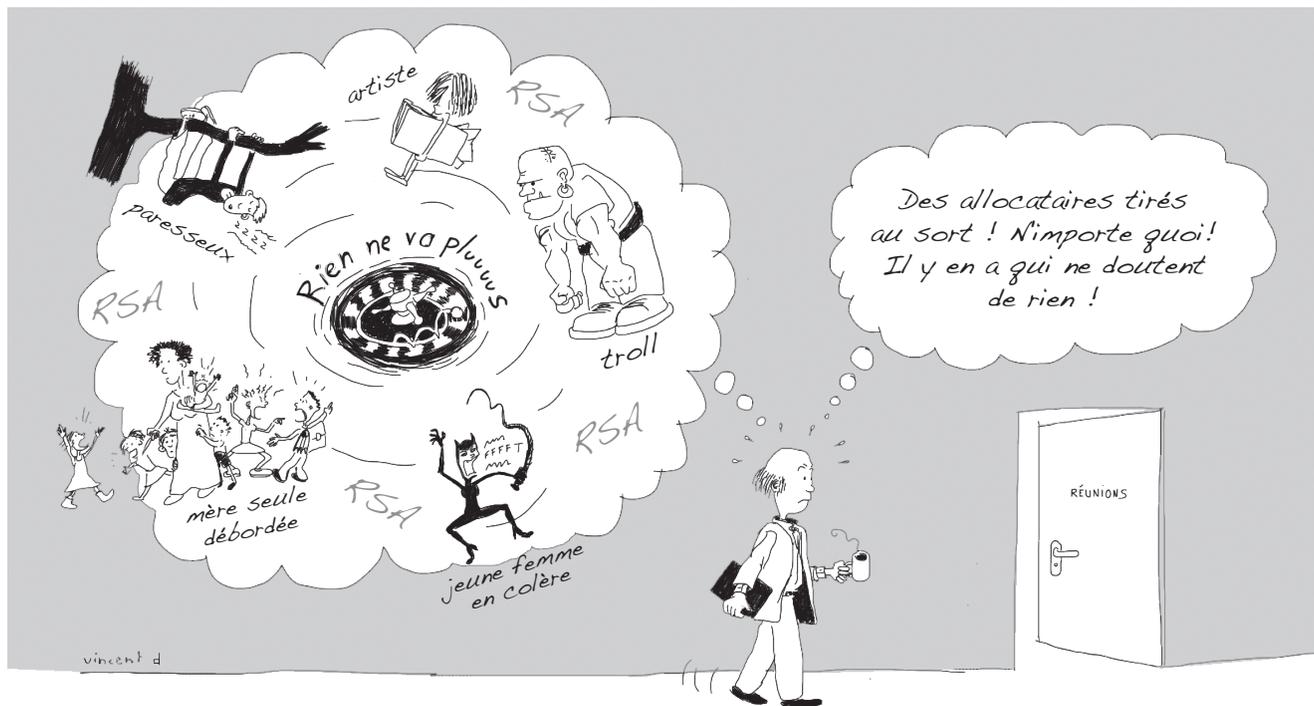
Un professionnel de l'insertion du conseil général, le « correspondant », est responsable de l'équipe, l'anime et garantit son bon fonctionnement.

Les membres des équipes sont renouvelés tous les ans.

Les professionnels ont travaillé sur leurs pratiques, pour permettre aux représentants des allocataires du RSA d'occuper une place égale à la leur dans les équipes.



## Comment choisir parmi les 21 604\* allocataires du département ?



### Des allocataires tirés au sort ...

Le département a pris l'option de ne pas choisir les allocataires pour participer aux équipes consultatives, mais de procéder à un tirage au sort, pour faire en sorte que la représentativité des allocataires soit réelle. Dans chaque territoire, un échantillon de 100 personnes est sélectionné à partir du logiciel RSA sur la base de critères précis (âge, sexe, situation familiale, ancienneté du RSA, domicile). Les personnes tirées au sort sont invitées à une réunion où le service territorial insertion du conseil général présente les équipes consultatives et propose aux personnes d'y participer. Sur la base du volontariat, ceux qui le souhaitent intègrent les équipes pour un an.

\*Source CG 54 au 30 septembre 2011



### **...Pour créer la surprise et l'ouverture**

Le tirage au sort a fait évoluer les représentations des professionnels sur la capacité de tous les allocataires à intégrer les équipes. Venu d'horizons divers, tous ont été en mesure, notamment grâce à la formation-action, de prendre la parole, analyser les situations présentées et donner un avis circonstancié.

# Comment faire pour que tout le monde se comprenne ?

## Une formation-action pour tous

Une formation-action a été spécialement construite par le conseil général et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour garantir la réussite des équipes consultatives.

Beaucoup de personnes devant être formées, la formation a rassemblé tous les membres de deux équipes consultatives "pilotes", et des représentants des quatre autres équipes.

Cette formation action a permis à deux publics différents (professionnels – allocataires) de travailler ensemble, d'occuper la même place au sein des équipes consultatives dans le respect de la parole de chacun.

Les personnes ont élaboré ensemble un guide de fonctionnement et défini une charte éthique pour les équipes. Elles ont également décidé des thématiques à aborder dans le cadre de la mission d'amélioration de la politique d'insertion.

*Vous allez voir c'est très simple :*

*Vous repartez de la JAO avec votre CO,  
Vous signerez après un CI ou  
Un PPAE avec votre RU de CG ou de PE.  
Renvoyez bien vos DTR à la CAF.  
Respectez bien les engagements au cours de  
votre PI pour éviter que l'EC soit saisie !*

*Vous voyez, dans le cadre du  
PDI, nous sommes tous là pour  
Faciliter votre parcours !*



# Les réunions des équipes consultatives

## Les enjeux

Toute personne qui reçoit le RSA a des droits (celui de percevoir le RSA et d'être accompagné) et des devoirs (s'engager dans un parcours d'insertion). Les professionnels de l'insertion sont parfois amenés à prendre des décisions complexes : faut-il réorienter la personne vers Pôle Emploi ou vers des organismes sociaux ? Faut-il réduire ou suspendre l'allocation RSA d'une personne qui ne tient pas ses engagements ?

## La mission

L'équipe consultative a pour mission de donner un avis lors de ces décisions difficiles. Les dossiers des personnes qui n'ont pas voulu s'engager dans un parcours d'insertion ou qui n'ont pas respecté leurs engagements (pris en signant un contrat d'insertion ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi) sont examinés. Les allocataires concernés peuvent venir expliquer leur situation en personne à l'équipe. L'équipe est une instance de régulation, qui a un positionnement neutre et éthique. Elle a un rôle bienveillant permettant la prise de recul nécessaire pour étudier les situations. L'équipe donne un avis, mais la décision finale est prise par le responsable du service territorial insertion, qui est mandaté par le président du conseil général.



L'équipe consultative donne un avis...

Celui-là? J'imagine qu'il ne vient pas à ses rendez-vous parce qu'il travaille au noir en même temps qu'il reçoit ses allocations!

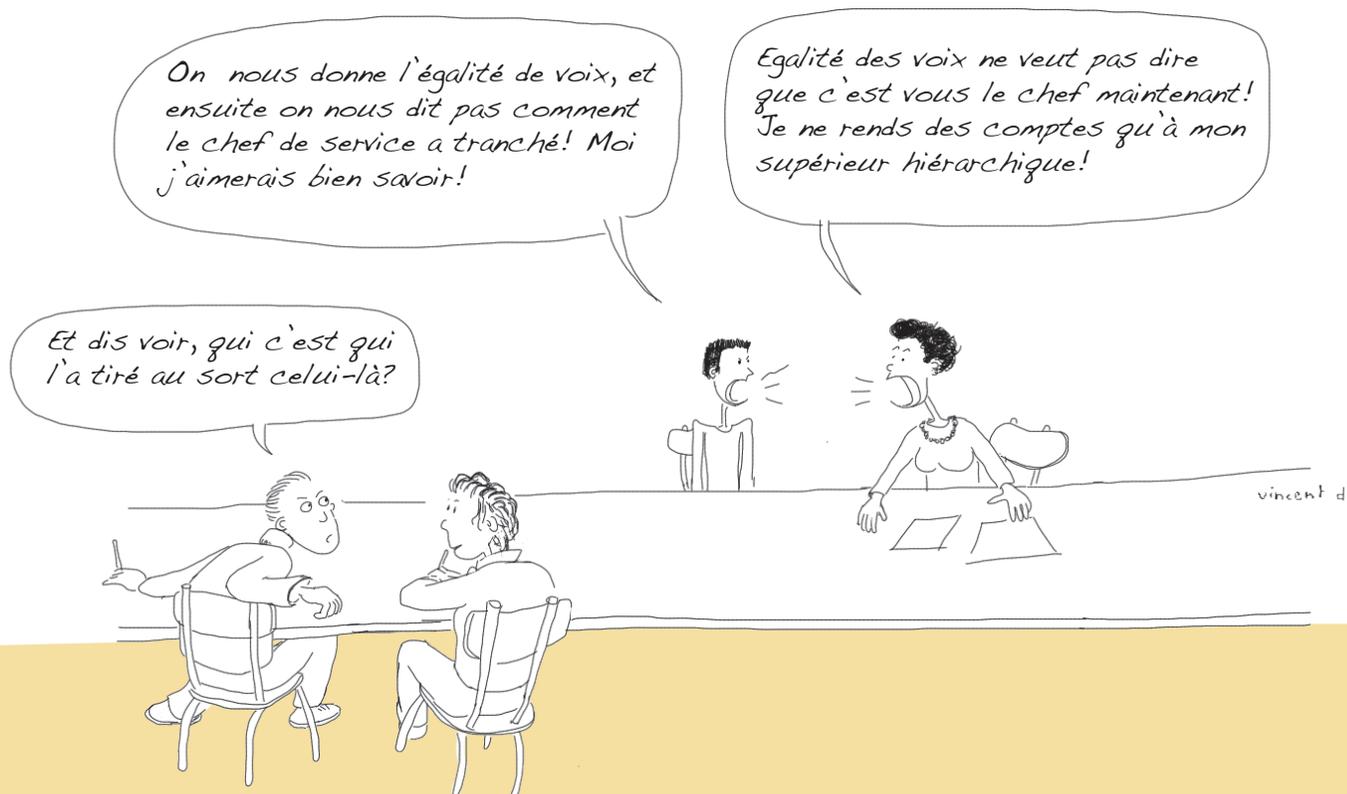
Bien sûr!  
C'est sûrement le même genre que ceux qui viennent en réunion avant tout pour manger des croissants.

Raoul! J'avais des préjugés négatifs à votre rencontre...  
Ils se confirment!\*



\*  
d'où l'expression couramment utilisée au CG :  
"ne fais pas ton Raoul!"

## L'importance de l'égalité de voix entre allocataires et professionnels



### Plus qu'une simple présence : un rôle

Auparavant, les bénéficiaires des politiques sociales n'étaient pas associés aux dispositifs. Avec l'équipe consultative, allocataires du RSA et professionnels travaillent ensemble sur un pied d'égalité : la pensée et la parole de chacun ont fondamentalement la même valeur. Chaque membre de l'équipe consultative RSA possède la même légitimité à émettre un avis. Cette égalité est affirmée dans la charte éthique et tout est mis en œuvre pour qu'elle soit réelle.

## Le "facilitateur de participation"...



- Allégorie du Facilitateur de participation -

### ... et l'amélioration de la politique d'insertion

Pour garantir que les allocataires du RSA trouvent toute leur place dans chaque équipe, un nouveau rôle a été créé par le conseil général, celui de "facilitateur de participation".

Trois des six équipes ont ainsi profité de l'expertise d'un travailleur social extérieur aux équipes, issu de la direction du développement social du conseil général, elles ont pu partager avec lui leur expérience, exposer leurs éventuelles difficultés. Elles ont également travaillé sur des propositions d'amélioration de la politique d'insertion et en ont ensuite discuté avec les professionnels membres des équipes.

## La mission d'amélioration de la politique d'insertion départementale



### Pourquoi demander aux allocataires du RSA de participer à la politique d'insertion du conseil général ?

... tout simplement car ils sont les premiers concernés !

Les 21 604 allocataires du RSA du département sont les principaux destinataires de la politique d'insertion, et sont donc les mieux placés pour juger de ses effets, positifs comme négatifs.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle a souhaité associer des personnes allocataires du RSA à la politique d'insertion en allant plus loin que ce que la loi exige (la participation aux équipes consultatives) et en demandant aux équipes de travailler à la politique d'insertion de manière plus globale, en faisant des propositions concrètes.

# Propositions et réflexions

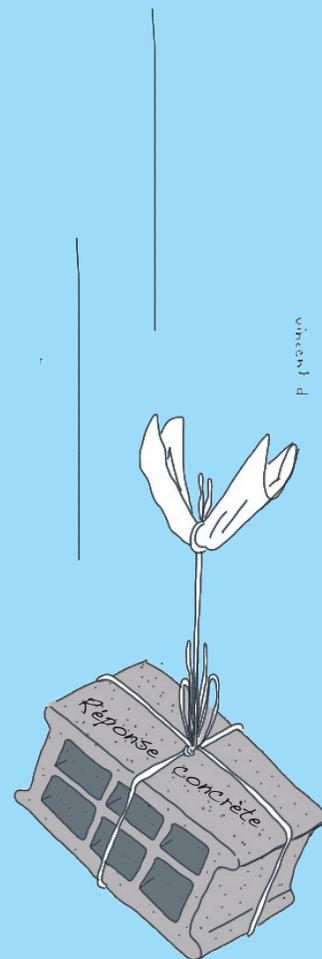
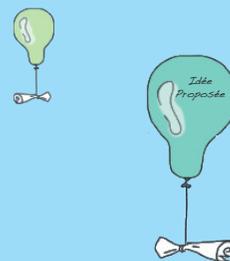
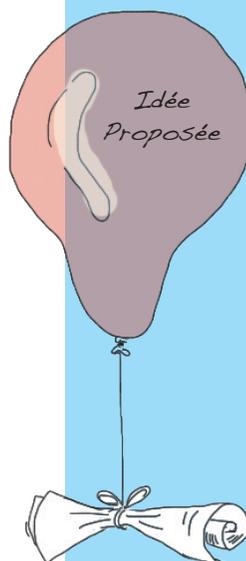
## Des idées adressées aux élus

Allocataires et professionnels des équipes ont donc construit ensemble, sur chaque territoire, des propositions pour améliorer la politique d'insertion; voici quelques exemples :

- la simplification des courriers envoyés par l'institution aux allocataires,
- aller à la rencontre des personnes qui ne répondent pas aux courriers,
- proposer un rendez-vous tripartite pôle emploi, allocataire du RSA et conseil général en cas de changement de parcours.

## Rencontre en direct

Les participants ont présenté leurs propositions au président, au vice-président à l'insertion et à une dizaine d'élus du conseil général. Le président s'est engagé à étudier avec ses collègues élus les propositions et à revenir vers les allocataires pour les informer des suites apportées. Plusieurs propositions ont été validées. Le conseil général s'est engagé à les mettre en œuvre en 2012.



## L'impact sur les allocataires du RSA

Grâce aux propositions émanant des réflexions des équipes sur l'amélioration de la politique d'insertion, l'ensemble des allocataires du RSA du département va pouvoir bénéficier :

- D'une meilleure information sur le dispositif RSA : réalisation de plaquettes d'information, tournage de vidéos sur les différentes étapes d'un parcours d'insertion, réalisation d'un guide, création d'un portail de l'insertion réalisé avec des allocataires du RSA.
- D'une expérimentation sur la réorientation : dans deux territoires, un entretien tripartite aura lieu avec l'accompagnateur socioprofessionnel, le futur conseiller Pôle emploi et l'allocataire concerné, lorsqu'il passera du parcours "socioprofessionnel" au parcours "emploi"
- D'un conseil consultatif départemental RSA qui assurera une veille sur la mise en œuvre de la politique d'insertion et favorisera la prise en compte des besoins des allocataires meurthe-et-mosellans.
- De plus de visites à domicile par les travailleurs sociaux du service social départemental qui vont y être sensibilisés.



## Le bilan au sein des équipes

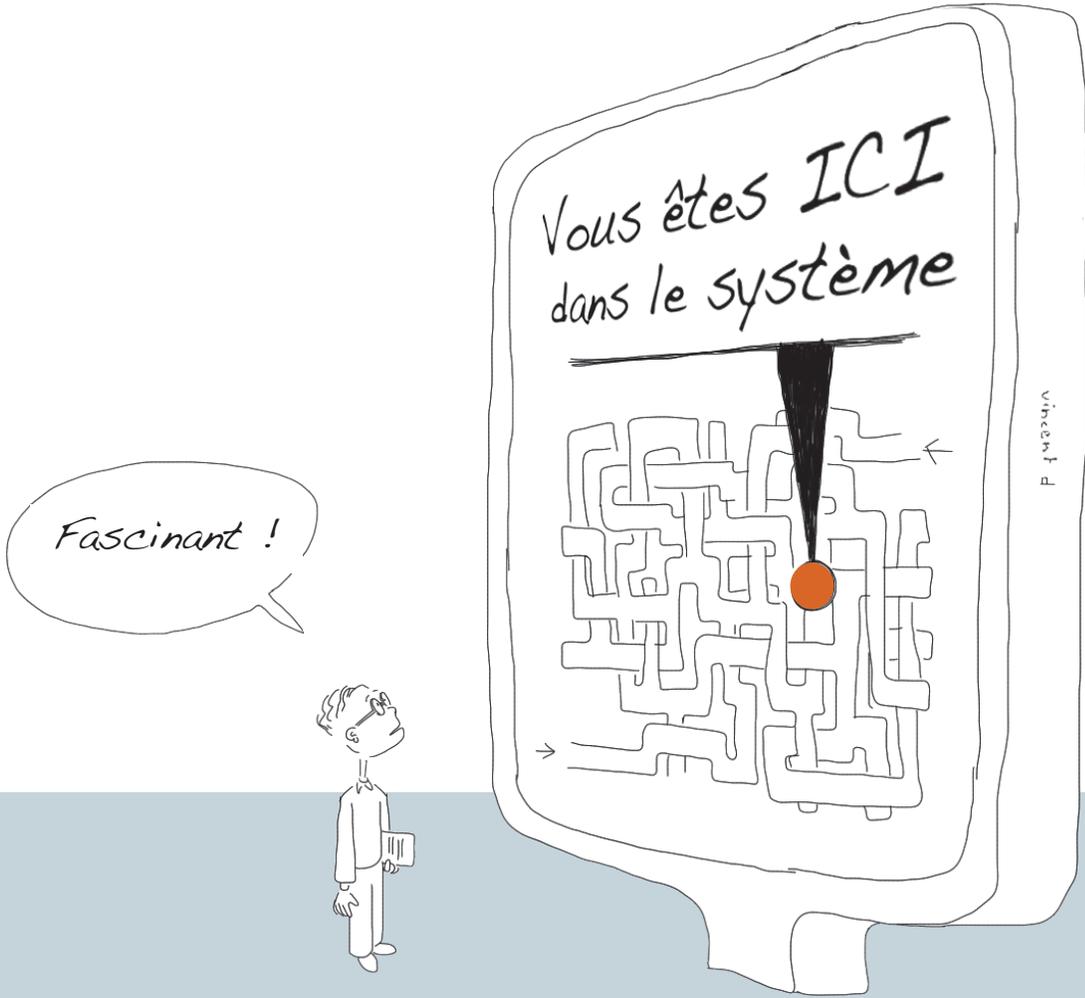
### Un impact fort sur les allocataires concernés

Les allocataires du RSA ayant participé aux équipes consultatives ont estimé que cette expérience était à la fois délicate et bénéfique.

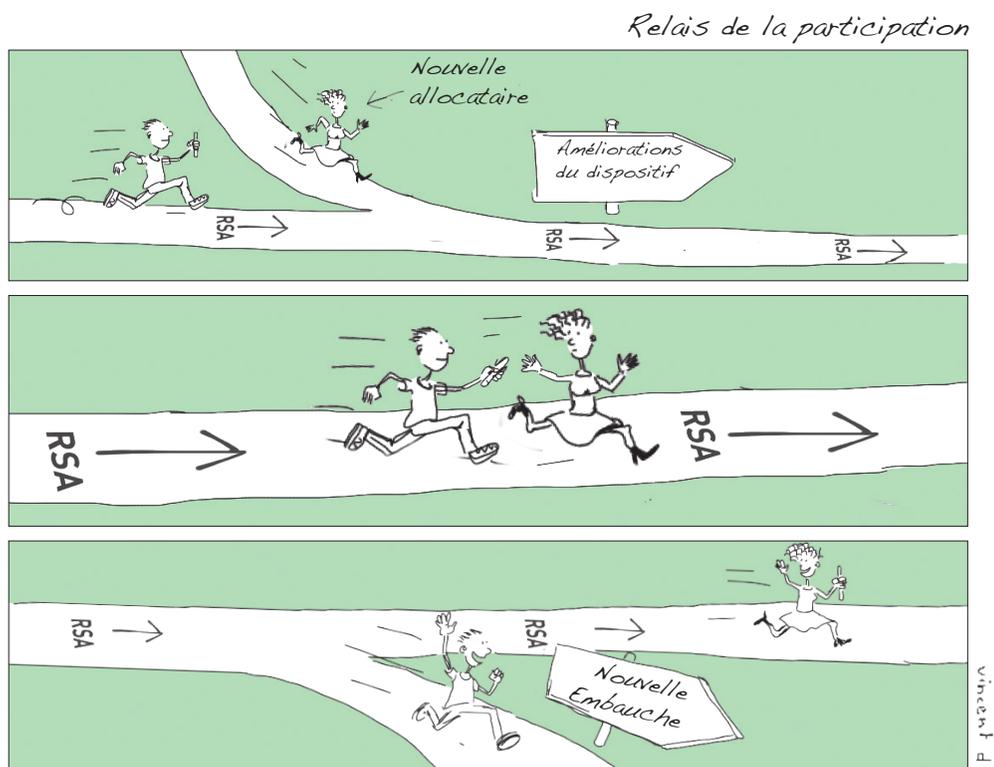
Délicate, car ils participent au système et donnent un avis sur des situations complexes. Bénéfique à un niveau personnel - participation à une équipe, à un travail régulier, sentiment d'être écouté, utile et reconnu - et professionnel - la capacité à prendre la parole en public, participer à des réunions, formaliser ses idées et la connaissance d'un système complexe d'aide sociale sont des atouts qui peuvent être valorisés dans la recherche d'emploi.

Certains ont pris confiance en eux et repris des démarches de recherche d'emploi, d'autres se sont investis dans une formation qualifiante. Enfin, plusieurs ont retrouvé un emploi.

Le conseil général a souhaité que les compétences acquises par les participants aux équipes soient valorisées, en leur proposant une expérience de coaching. Une première session avec 10 allocataires s'est tenue à l'automne 2011. Une seconde session est prévue en 2012.



## Et la suite ?



### Passer le relais

Lors de la journée-bilan du 12 octobre 2011, les participants ont souhaité savoir comment leur travail allait être prolongé les années suivantes.

Les personnes volontaires, si elles sont toujours au RSA, pourront continuer à participer à la politique d'insertion du département à travers le Conseil consultatif départemental. Elles seront également sollicitées pour former les nouveaux membres des équipes consultatives.

Des systèmes de "parrainage" et transmission de savoirs seront mis en place pour les nouveaux membres par ceux qui ont pu bénéficier de la formation-action.

Les prochains allocataires du RSA seront également choisis par tirage au sort, pour un an ; les membres des équipes seront renouvelés par tiers.



## Un conseil consultatif

Le 12 octobre 2011, le conseil général a réuni l'ensemble des membres des équipes consultatives du département pour faire ensemble le bilan de l'année. Lors de cette journée, les participants se sont montrés particulièrement satisfaits de la formation-action mise en place, des réunions sur l'amélioration des politiques publiques, et de l'effet induit par une équipe "mixte".

A cette occasion, le vice-président du conseil général a annoncé sa volonté de créer un conseil consultatif départemental, où siègeront les allocataires de RSA et des représentants des professionnels de l'insertion. La proposition a été soumise au vote de l'assemblée départementale en mars 2012.

Vous êtes au courant des chiffres du RSA en 2011 ?

21 604 : Nombre d'allocataires du RSA en Meurthe-et-Moselle au 30 septembre 2011

92 000 000 : Montant du RSA financé par le département en 2011

Et les chiffres des équipes consultatives en 2011 ? Vous les connaissez les chiffres des équipes consultatives en 2011 ?

Je vous les donne :

76 : réunions sur le département pour la seule mission concernant l'étude des situations individuelles

1 492 : dossiers soumis à l'examen des équipes consultatives

85 : personnes ont suivi la formation

66 : allocataires impliqués dans les équipes consultatives

et 360 litres de café  
et 116 Croissants,  
et même que Raoul  
en a mangé 67  
des croissants!







## Conseil général de Meurthe-et-Moselle

48 esplanade Jacques-Baudot  
CO 900 19  
54035 Nancy cedex  
03 83 94 54 54  
[www.cg.fr](http://www.cg.fr)

## Agence nouvelle des solidarités actives

1, passage du Génie  
75012 Paris  
01 43 48 65 24  
[www.solidarites-actives.com](http://www.solidarites-actives.com)

Agence nouvelle des  
 **Solidarités**  
actives